

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'Herry  
séance du 23/09/2016

**- PARTICIPATION FOURNITURES 2015/2016 ELEVES EXTERIEURS**

M. le Maire présente les calculs concernant les frais de scolarité par enfant pour l'année 2015/2016. La dépense communale estimée est de 161 € par élève pour 9 élèves répartis sur 2 communes. Une facture sera envoyée aux communes concernées. Le Conseil Municipal accepte.

**- BREVET DES COLLEGES 2016**

Le Conseil Municipal attribue l'allocation de 25 € aux enfants d'Herry ayant obtenu le brevet des collèges en 2015, à savoir : Arnaud BRUNEL, Lauréline CANO, Lisa GUIRADO et Camille SEGUINEAU.

**- AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE STE MARNAY-ENERGIE - LIEUDIT MARNAY A FEUX**

M. le Maire indique que l'enquête publique faisant suite à la demande d'autorisation présentée par la Sté MARNAY-ENERGIE en vue de l'épandage de digestats liquides et solides générés par l'unité de bio-méthanisation qu'elle exploite, est ouverte du 6 septembre au 7 octobre 2016 inclus, soit une durée de 31 jours.

Un avis des communes riveraines est sollicité. Le Conseil Municipal, au vu du dossier, donne un avis favorable sur cette demande d'autorisation.

**- TGV GRAND CENTRE**

M. le Maire rappelle l'importance que revêt la réalisation de la Ligne Grande Vitesse Paris, Orléans, Bourges, Clermont-Ferrand, Lyon, pour désaturer la ligne actuelle Paris-Lyon et permettre l'aménagement solidaire du territoire pour les régions Centre-Auvergne, Bourgogne-Ouest et Limousin.

Le Conseil Municipal :

- demande le respect du calendrier des étapes et des procédures comme initialement prévu par Réseau Ferré de France,
  - soutient l'inscription du projet au titre de la révision des transports dans le cadre du renforcement du caractère indispensable et nécessaire de cette ligne à grande vitesse du fait des réformes institutionnelles créant les métropoles et regroupant les régions qui généreront des concentrations d'activités
- et soutient l'Association TGV dans son choix de défendre le scénario tracé Ouest, plus favorable pour le département du Cher.

**- AFFOUAGES DES RIGLINS - VENTE DE BOIS**

M. le Maire fait part de la proposition de l'ONF quant à la vente de bois autorisée par le Conseil Municipal en janvier 2016. Le montant estimatif proposé est de 13 075 €. Le Conseil Municipal accepte.

**- TRAVAUX ROUTE DE CHALIVROY**

M. le Maire rappelle que sur proposition de la Commission des routes, il est envisagé la

réfection en enrobé chaud, d'un chemin à Chaliroy. Il présente le devis des Sociétés MERLOT, LA COLAS et EUROVIA. Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la Sté MERLOT, moins-disante, pour la somme de 29 752,04 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.